

Police Locale de Seraing Neupré

5278

PLAN ZONAL DE SECURITE

2020 -2025

Adaptations au plan national

Signatures

Francis BEKAERT
Bourgmestre de Seraing



Virginie DEFRANG-FIRKET
Présidente du Collège de Police
Bourgmestre de Neupré



Philippe DULIEU
Procureur du Roi



Table des matières

INTRODUCTION	2
1. Préface.....	2
2. Avis au lecteur	4
CHAPITRE 1 : Thèmes de sécurité 2022 - 2025	5
1. Vision énoncée dans le plan national.....	5
2. Les thèmes transversaux.....	6
2.1. <i>Interne et les nouvelles technologies</i>	6
2.2. <i>Approche de la criminalité organisée</i>	7
2.3. <i>Gestion policière de l'espace public</i>	8
3. Les Phénomènes de sécurité.....	9
3.1. <i>Infractions contre l'intégrité physique et psychique</i>	9
3.2. <i>Violence intrafamiliale et sexuelle</i>	9
3.3. <i>Drogues</i>	10
3.4. <i>Crimes et délits contre les biens</i>	10
3.5. <i>Les incivilités</i>	10
3.6. <i>Sécurité routière</i>	11
3.7. <i>Fraude fiscale et autres phénomènes financiers, économiques et sociaux</i>	11
3.8. <i>Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme</i>	11
3.9. <i>Problèmes de sécurité liés à la migration irrégulière et au trafic des êtres humains</i>	12
3.10. <i>Traites des êtres humains</i>	12
3.11. <i>Piratage, sabotage informatique, fraude informatique et escroquerie sur internet</i>	12
4. Les phénomènes horizontaux	13
Chapitre 2 : Ressources et conditions	14
1. La police locale de SeNe : une police moderne, mobile, guidée par l'information	14
2. La police locale de SeNe est un employeur attractif et investit dans le capital humain.....	15
3. La police locale de SeNe travaille dans un environnement sûr, divers et intègre	15
Chapitre 3 : Mission – Vision – Valeurs	18
MISSION.....	18
VISION.....	19
VALEURS	23
CHAPITRE 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION	25
1. Introduction.....	25
2. Fondements de la politique de communication	25
3. Les valeurs	25
4. Objectifs.....	25

INTRODUCTION

1. Préface

La police locale de SeNe vit depuis une vingtaine d'années des transformations sociales, économiques et culturelles importantes et rapides. Les décideurs sont amenés à penser autrement la gestion.

Il en est de même au plan de la sécurité, d'autant plus qu'au cours de la même période il est observé une mutation dans les divers phénomènes criminels.

Ces formes de désordre et d'incivilités ne sont peut-être pas les plus graves du point de vue de la qualification des faits, mais ce sont celles qui alimentent le plus le sentiment d'insécurité et la peur du crime en général.

Ces infractions minent la vie des citoyens à commencer par ceux des quartiers le plus vulnérables. Or, un niveau excessif d'insécurité (même si le sentiment va au-delà de la réalité des faits observés et/ou rapportés) est une source supplémentaire de précarité pour des groupes sociaux déjà défavorisés.

De fait, prendre à bras le corps la question de l'insécurité et s'attaquer à la délinquance de rue devient une nécessité qui exige des valeurs professionnelles fortes. Il est important de prendre conscience de cette réalité, le danger est réel de voir des secteurs urbains glisser doucement mais sûrement dans une irréversible spirale de déclin.

Ce travail de relèvement, doit intéresser avant tout le développement urbain et ne peut se réaliser pleinement sans réévaluer le rôle de la police qui, de nature technique (le maintien de l'ordre) doit devenir une composante essentielle d'un traitement de nature plus politique, la tranquillité publique, des incivilités et de la délinquance de rue. Dans cette perspective, la mission de la police doit s'articuler autour de logiques partenariales en matière de prévention et de dissuasion et se traduire par une présence accrue sous la forme d'un « îlotage systématique ».

En effet, pour reprendre l'expression consacrée et relevée dans le plan national de sécurité 2022-2025, dans son contexte général, « la sécurité, c'est l'affaire de tous ». L'institution policière ne détient pas le monopole de la connaissance de ce qui se passe dans les différents secteurs du territoire et, en ce sens, elle est invitée non seulement à actualiser sa mission et à redéfinir ses structures organisationnelles dans une perspective de décentralisation et de déconcentration de la chaîne de commandement, d'une libération de l'information et d'une plus grande circulation de celle-ci, mais surtout professionnaliser le travail journalier au départ des notions de partenariat, de l'initiative, de la solidarité et de la transversalité. Ces principes font aujourd'hui le socle du travail de la police locale de SeNe. Il reste requis de poursuivre cet ancrage dans le fonctionnement pour de la sorte améliorer le contrôle social en général.

Cette professionnalisation de la fonction passe avant toute chose par une amélioration de l'accueil. Ce qui est essentiel, c'est la manière dont la victime est traitée mais aussi sur le suivi judiciaire accordé. Cela doit se traduire dans le travail journalier du patrouilleur qui, à son niveau, doit s'intéresser également à travailler en partenariat avec les associations de quartier, les représentants des logements sociaux, les milieux scolaires, etc

Le patrouilleur est appelé à assurer une « tranquillité du voisinage » et à impliquer la population dans la reconstruction ou l'affermissement des contrôles sociaux informels. Finalement cette amélioration de la profession est essentielle pour qu'il n'y ait pas de fracture entre l'institution policière et certains groupes sociaux, les jeunes en particulier.

Par son travail au quotidien, le patrouilleur doit s'efforcer de maintenir les échanges continus avec les collectivités locales et d'éliminer la méfiance et la suspicion réciproques. Il s'agit là d'un travail de fond qui prend appui sur la prévention pour être mené de manière transversale au sein de la structure policière.

Ce dont il s'agit finalement est de reconquérir les secteurs les plus vulnérables (reconquête qui ne peut faire l'économie d'une mobilisation communautaire) et de contribuer à maintenir et renforcer la qualité de vie dans les autres quartiers.

Pour ce faire, ce changement doit être ressenti comme un besoin, comme une nécessité, individuellement et collectivement. Manifeste d'abord chez quelques collaborateurs, il atteindra la majorité avant d'être intégré dans la culture policière locale.

La police de proximité est sans nul doute un élément essentiel : penser autrement la police, la penser dans une perspective de rapprochement, de prévention et de solidarité. Corollairement, afin d'être intégrée dans l'univers des représentations collectives, il est nécessaire que l'ensemble des citoyens soient assurés de son enracinement et de sa prégnance au sein de l'institution policière. Il en va du développement durable et du mieux-être de la collectivité.

2. Avis au lecteur

A l'image de toute institution orientée vers la qualité et l'efficacité du service fourni, la police belge a pour volonté de poursuivre une vision de professionnalisation dans l'approche de la prise en charge des besoins des citoyens. Les services de police locale doivent se structurer progressivement autour de méthodes de travail spécifiques, d'outils novateurs et de plans d'action spécifiques dans le but de répondre aux besoins et attentes de la population en matière de sécurité, de tranquillité publique, de salubrité, de propreté et de qualité de vie.

L'aspiration à l'excellence dans l'approche policière constitue le fil conducteur du plan zonal de sécurité. Tant la philosophie de la fonction policière orientée vers la communauté avec ses piliers (orientation externe, résolution de problème, partenariat, justification, implication capable), que la méthode de travail d'une organisation guidée par l'information avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs, proactifs et réactifs, offrant une plus-value, assurant l'échange, ciblant les objectifs) mais également la gestion optimale avec ses 5 principes (orientation vers le résultat, transparence, collaboration, amélioration continue, leadership audacieux) sillonnent ce plan.

La gestion optimale de telles notions implique le choix et la mise en pratique d'un modèle de management. L'analyse expérimentée au cours de ces dernières années se compose d'une analyse dite « intuitive » sur base des concepts de management « SARA » couplée à la méthode « QQQQCCP » en matière de mise en place des stratégies d'action. Cette manière d'aborder les thématiques rencontrées, semble revêtir le double avantage d'être administrativement simplifiée et généralisable à l'ensemble des problématiques rencontrées, qu'elles soient de nature managériale, administrative, stratégique ou opérationnelle.

Soulignons l'importance de guider notre réflexion vers une vision intitulée « **Une Police Intégrée résiliente, au service de la société** »

Ce contexte matérialise le schéma de référence pour la police locale SeNe. Un premier document a été présenté. S'il reste l'ouvrage de référence, il était utile d'apporter un complément d'information afin de le faire correspondre au plan national de sécurité. Quelles que soient les accommodations futures, l'objectif initial consiste à garantir la sécurité et de la tranquillité publique. Cet objectif doit être le fil conducteur permettant de poursuivre le désir d'une qualité de vie optimale, exprimé par notre société actuelle.

CHAPITRE 1 : Thèmes de sécurité 2022 - 2025

1. Vision énoncée dans le plan national

A la lecture du Plan National de Sécurité 2022-2025 (PNS), nous pouvons relever que le rôle de la police locale s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre de ses sept fonctionnalités de base : travail de quartier, accueil, intervention, assistance aux victimes, recherche locale, maintien de l'ordre public et circulation.

Aux seins des différents thèmes de sécurité, une attention particulière est accordée au principe de la police de proximité. Les contacts avec les citoyens et les autorités locales (la fonction orientée vers la communauté) sont soulignés avec un objectif de prise en charge complète des victimes. Une attention particulière est accordée à la relation entre les enfants, les jeunes et la police.

La participation des citoyens est encouragée. L'implication des citoyens dans la sécurisation de leur quartier peut se faire par le biais d'initiatives telles que les partenariats locaux de préventions (PLP).

C'est en persistant dans un travail managérial orienté vers une culture d'entreprise proactive, positive et faite d'initiatives au bénéfice des citoyens que nous envisageons de continuer à tendre vers l'implication capable et motivée de tous les collaborateurs de notre corps. Sur base des balises présentes dans la Code de Déontologie, chaque membre du service de police participera au développement d'une culture d'entreprise en mouvement ou les réflexions et initiatives proviendront tant des responsables, de leurs adjoints que de l'ensemble des collaborateurs. Selon cette optique managériale, l'implication et le sentiment d'être impliqué sont les moteurs qui sous-tendent la réflexion amorcée durant le précédent PZS selon laquelle la fonction du collaborateur au sein de la police locale de Seraing/Neupré prime sur le grade.

2. Les thèmes transversaux

2.1. Interne et les nouvelles technologies

Contexte

L'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT) dans notre société moderne n'est plus à démontrer. Toutes ces évolutions ont des répercussions sur le fonctionnement policier, puisque les criminels exploitent eux aussi de plus en plus le monde numérique afin de planifier et de mettre à exécution un large éventail d'actes criminels. Suivre de près les évolutions technologiques peut permettre aux services de police de mieux identifier et suivre les phénomènes criminels ci-référent mais aussi développer des techniques et des outils innovants afin de garantir une approche plus efficace et efficace des faits et des auteurs.

Par conséquent, les nouvelles technologies et plus précisément l'internet constituent l'un des principaux moteurs de la problématique de la sécurité. Ils font désormais partie intégrante du fonctionnement de tout fonctionnaire de police.

Objectif stratégique 1 : Développer une image active

La police locale mettra un accent sur le développement et le déploiement d'outils et de procédures de manière à constituer une source d'information utile pouvant être utilisée pour les tâches et enquêtes policières locales.

Objectif stratégique 2 : Renforcer les compétences technologiques

Il est utile de former et de renforcer les connaissances générales de base de chaque fonctionnaire de police dans le domaine de la technologie, de manière à ce que le service policier proposé soit davantage en phase avec l'évolution numérique de la société. Des formations spécifiques seront suivies et des procédures de travail seront développées afin de contribuer à l'amélioration des compétences et du potentiel de chaque policier sur le plan technologique.

Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition des applications policières innovantes

Les nouvelles technologies constituent un défi mais elles peuvent également offrir de nombreuses opportunités dans la qualité du travail policier. A l'aide des applications innovantes, les données peuvent être mieux exploitées et transformées en renseignement qui peut-être à son tour utilisé afin de cartographier les activités criminelles.

2.2. Approche de la criminalité organisée

Contexte

Les organisations criminelles bénéficient d'un plus grand pouvoir d'adaptation que les services de police. Il s'agit de la raison pour laquelle une forme d'attention est attendue de tous. Ces groupes d'auteurs sont présents au sein de tous les secteurs qui bénéficient de notre attention quotidienne ; le secteur de l'Horeca ou du commerce de détail, les bandes criminelles de motards s'installent sur l'ensemble du territoire belge et la violence s'exerce désormais dans l'espace public, le trafic de drogue organisé entraîne d'importants mécanismes de fraudes, ...

Une approche complémentaire est sollicitée au sein de la chaîne de sécurité afin d'opposer une réaction efficace à ces réseautages. L'objectif est d'impacter concrètement et durablement ces organisations en les privant de leur personnel, de leurs structures et surtout de leurs revenus.

Objectif général

L'objectif est de lutter activement contre les organisations criminelles en démantelant leurs structures et leurs processus criminels. L'utilisation des moyens à notre disposition est nécessaire :

- **L'approche administrative** afin de contrecarrer l'implantation ou les activités
- **L'approche axée butin** afin de priver les organisations de leurs revenus

Objectif stratégique 1 : Image – diagnostic

Développer, réaliser et maintenir à jour une image stratégique et tactique (diagnostic) de la criminalité organisée.

Objectif stratégique 2 : Améliorer le management de la recherche

Il y a lieu de structurer le travail pour intégrer de manière systématique les approches « administrative » et « butin » dans un plan d'enquête avec une évaluation constante. Cette approche nécessitera l'amélioration du partenariat avec la police fédérale pour la jonction internationale et l'autorité judiciaire dans la dimension de la détermination des objectifs dans le cadre de la politique pénale des poursuites. Il sera analysé la manière de poursuivre le travail initié avec les autorités administratives locales.

Objectif stratégique 3 : Améliorer les enquêtes en matière de criminalité organisée

La volonté est de poursuivre le développement le modèle de fonctionnement pour les enquêtes en matière de criminalité organisée soit de considérer l'approche transversale au départ des trois dimensions énoncées (image ; police administrative ; butin).

Objectif stratégique 4 : Développer une forme d'expertise en matière de criminalité organisée

Une attention sera développée auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de les sensibiliser à cette dimension des organisations criminelles. La forme d'expertise spécialisée installée sera développée au sein des départements de la police administrative et de la recherche locale tout en garantissant la juste gestion de l'information avec la police fédérale.

2.3. Gestion policière de l'espace public

Contexte

Aujourd'hui, la volonté est de s'orienter vers une gestion dans laquelle l'organisateur, les autorités, les services de police et éventuellement d'autres partenaires créent ensemble les conditions d'un déroulement sûr et aisé où les droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression et de réunion, sont totalement respectés.

Objectif stratégiques 1 : Améliorer l'image des événements

La volonté est de parvenir à planifier les manifestations pour ainsi établir un calendrier au départ duquel il soit permis de déterminer une image. En outre, une approche prospective et le développement d'une expertise dans la prédiction et l'anticipation des événements est à mettre en œuvre.

Cette approche nécessite de déterminer des critères pertinents mais également de faire en sorte que chaque événement donne lieu à une analyse préalable mais également à postériori.

Objectif stratégique 2 : Gestion policière du « New way of protesting »

Le maintien de l'ordre public fait partie des fonctions de base de la police. Cette gestion passe prioritairement par une concertation préalable entre les différents partenaires. L'événement doit être évalué dans son ensemble avec les risques potentiels. La maîtrise est inhérente à la gestion. L'accent repose dans ce cadre sur la mise en œuvre de mesures de prévention lesquelles doivent permettre de maintenir le risque à un niveau acceptable.

A la phase de maîtrise succède l'évaluation pour tirer les leçons et ainsi de s'inscrire dans un cycle permanent. Dans ce contexte, il y aura lieu de veiller à :

- **Adapter et coordonner la recherche d'informations** - La recherche d'informations présume un recueil permanent à partager avec les différents partenaires. Comme déjà mentionné, ce travail doit être effectué en amont de l'événement mais également en aval. Ce cycle doit permettre d'arriver à un niveau élevé de la maîtrise de l'informations quant à ces éventuelles incidences sur la tranquillité publique,
- **Améliorer la capacité de gestion transversale** - La planification doit permettre de pouvoir structurer l'organisation du travail et ainsi d'éviter au maximum de devoir recourir à une mobilisation des effectifs dans l'urgence ;
- **Poursuivre l'analyse policière des risques de manière à déterminer les mesures et la capacité** - Cette analyse des risques est le point de départ de chaque événement de manière à garantir l'uniformité des mesures et de la capacité tout en augmentant au fil du temps la qualité de chaque analyse ;
- **Poursuivre le développement et l'application des tactiques adéquates** - Le dialogue et la médiation sont les deux premiers réflexes à installer. Le concept de montrer ses forces est à abolir au profit d'une adaptation de stratégies plus fines comme l'infiltration, l'appui fort différé, l'appui des nouvelles technologies, ... ;

- **Poursuivre la stratégie de communication** - Cette stratégie de travail doit s'orienter au départ d'une qualité de communication au sein de la police locale pour ensuite visé à l'amélioration de l'interaction avec les partenaires dont les organisateurs et les citoyens tout en garantissant la communication externe vers les autorités mais également au sein de la police intégrée.

Objectif stratégique 3 : Gestion policière des événements footballistiques

La sécurité des événements footballistiques ne relève pas de la compétence exclusive des services de police : il s'agit d'une responsabilité partagée de différents partenaires et/ou acteurs.

Malgré la consultation de l'organisateur de rencontre de football sur le territoire (avec les obligations légales qui leur incombent), la surveillance policière nécessite toujours le déploiement d'une trop importante capacité. Une grande partie du personnel est ainsi « absorbée » par ces tâches de surveillance et d'accompagnement, au détriment direct d'autres fonctionnalités de base en vertu desquelles les citoyens ont pourtant le droit.

Il sera à nouveau insisté sur l'importance d'une communication efficace. L'impact d'un dialogue ouvert et transparent entre les supporters, le club, la police et les autres partenaires, les autorités et les instances du football est reconnu. Il appartient cependant à ces parties de réfléchir à la manière dont elles peuvent saisir cette opportunité afin d'améliorer cette communication pour réduire cet engagement policier.

Objectif stratégique 4 : Gestion policière des crises majeurs et sans précédent

Il est utile de tenter d'anticiper les nouvelles situations de crise ayant un impact sur la police administrative. Pour y parvenir, il est important d'analyser les risques existants sur le territoire local afin de déterminer des scénarios en clarifiant le rôle et les missions de la police dans ces situations.

A cette fin, il reste requis, de manière annuelle, de poser un regard sur le passé afin de mieux appréhender l'avenir. Dans ce contexte, le recours à la cellule communale de la planification d'urgence installée au sein de la ville et de la commune est un partenaire privilégié.

3. Les Phénomènes de sécurité

3.1. Infractions contre l'intégrité physique et psychique

Les infractions visées sont couvertes par le titre VIII du code pénal. La volonté est de maximiser la qualité des constatations et des enquêtes. Une attention sera spécifiquement apportée sur les matières d'homicide, de harcèlement (cfr. La Col 15/2020 – les féminicides) ainsi que sur les crimes de haines, les discours haineux et les autres formes de discrimination.

3.2. Violence intrafamiliale et sexuelle

Il y a lieu de se référer à la Col 3/2006 laquelle aborde ce phénomène de la violence intrafamiliale. La violence sexuelle est attachée à cette violence intrafamiliale et la volonté reste d'aborder les différentes formes dénoncées. Il sera ainsi pris en considération les aspects relevant de la description fondée sur le genre et la violence domestique au départ des dispositions de la Convention d'Istanbul. Il sera mis en œuvre l'utilisation des instruments disponibles pour tenter de limiter et de maîtriser les risques au niveau du territoire local.

Une attention sera accordée à la victime dès la phase de l'information. Diverses formations seront dispensées à cette fin au sein de la police locale. La banque de données VICLAS sera alimentée de manière qualitative. Un service interne à la police locale de SeNe sera chargé d'organiser le suivi de manière spécialisée.

La police locale entend accroître sa contribution à une approche multidisciplinaire au niveau local. Il sera tenté de mieux identifier les attentes de ces partenaires locaux envers elle pour ensuite initier des mesures en la matière.

3.3. Drogues

De manière générale, ce phénomène conserve un niveau élevé d'incidences diverses sur le territoire local. La professionnalisation dans le secteur s'intensifie en regard des revenus générés. Au niveau des groupes d'auteurs, outre l'apparition de certains nouveaux acteurs, il est constaté un renforcement des réseaux criminels avec une diversification des activités. Globalement le marché de la drogue reste extrêmement dynamique et continue à se développer. Il sera relevé une hausse des conflits et de la violence en marge de ces trafics et de la production de drogues.

Ce contexte a pour effet de devoir développer une nouvelle forme d'attention envers ce phénomène. Pour ce faire, il y aura lieux :

- **D'évaluer l'approche actuelle** pour un ajustement vers une évolution plus efficace ;
- **De renforcer l'approche de police administrative en soutien** de la police judiciaire en poursuivant l'objectif de couper les liens entre la société civile et les milieux criminels ;
- **De renforcer l'approche transversale** au sein des différents départements dans le but de mieux intégrer la politique locale de sécurité ;
- **De renforcer les contrôles** afin de limiter les opportunités liées à la vente ;
- **De développer un monitoring sur l'image du marché local** ainsi que sur les temps d'enquête dédiés à chaque point de vente connu ;

3.4. Crimes et délits contre les biens

Les phénomènes des cambriolages et vols à l'aide de violence font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Il reste attendu la poursuite du travail installé puisqu'il est permis de relever une diminution du nombre de faits. Toutefois, il reste utile d'améliorer la gestion de l'information afin de garantir de manière plus rapide la détection de chaque phénomène et ainsi d'être en mesure d'adapter le travail policier.

3.5. Les incivilités

L'espace public est aujourd'hui le théâtre de faits et agissements qui font peser une pression sur le vivre ensemble au quotidien pour in fine être perçu comme problématiques, dérangeants, agaçants par une large tranche de la population. Sur chaque quartier (principalement de la ville de Seraing) les citoyens sont confrontés à un problème d'absence de propreté publique, principalement des dépôts sauvages. L'espace public semble aujourd'hui devenu une zone abandonnée et laissée à la seule gestion des administrations.

La police locale doit poursuivre les efforts installés afin de tenter d'améliorer la conscience citoyenne quant à garantir la qualité des espaces de vie.

3.6. Sécurité routière

La sécurité routière désigne l'ensemble des mesures qui sont mises en place pour prévenir la survenue des accidents de la route, ou pour en atténuer les conséquences. A cette fin, la police locale de SeNe entend être présente sur les lieux accidentogènes et aux moments de la survenance des accidents. Dans cet objectif, il sera cartographié les lieux des accidents et déterminé les moments pour ensuite analyser les causes. En partenariat avec les gestionnaires de la voirie, il sera proposé des mesures d'aménagements de la voirie pour ensuite décider de l'approche policière. Cette dernière doit-être installée afin que le comportement des usagers de la route s'y adapte.

3.7. Fraude fiscale et autres phénomènes financiers, économiques et sociaux.

La fraude fiscale ou sociale crée des inégalités mais aussi des distorsions dans la concurrence au détriment des entreprises qui respectent les règles. Cette thématique impacte également tous les citoyens dans leurs relations aux différentes instances.

Ce phénomène nécessite une coopération avec différents partenaires dont les différents services de l'inspection sociale et/ou fiscale. La participation aux rencontres de la cellule d'arrondissement est importante afin d'améliorer la communication mais également d'initier les actions.

De même, le partenariat entre les départements de la recherche locale et de la police administrative est crucial afin de tenter de détecter les fraudes pouvant révéler des formes de blanchiment.

Il ne sera pas omis de s'adjoindre la présence de l'unité nationale d'enquête de l'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Cette approche permet de garantir une forme de salubrité publique et cette garantie pour chaque citoyen de bénéficier de produits à la consommation de qualité.

3.8. Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme

Le radicalisme peut revêtir de nombreuses formes et peut notamment être inspirée par la politique et la religion. Toute personne aspirant à des changements fondamentaux au sein de la société ne constitue cependant pas pour autant un danger pour la sécurité publique. Cependant, il faut prendre en considération le processus de la radicalisation, de l'extrémisme violent voire du terrorisme.

Il reste utile de dégager une capacité utile afin d'organiser le suivi des mesures de sécurité et d'accompagnement de la gestion de l'information mais aussi la collaboration entre les services dans le cadre de la circulaire du 22 mai 2018 relative à l'échange d'information et au suivi des combattants terroristes et propagandistes de haine.

Dans ce contexte, la police locale de SeNe doit poursuivre le travail visant à assurer la circulation de l'information et l'échange d'information en réseau entre tous les partenaires de la chaîne impliqués dans le fonctionnement des TFL en général, et au sein de la police intégrée en particulier. La fonction d'« *information officer* » reste un maillon utile entre les TFL et les CSIL.

Enfin, l'analyse des risques liée à chaque événement public doit toujours aborder ce domaine afin de garantir la sécurité des citoyens en général.

3.9. Problèmes de sécurité liés à la migration irrégulière et au trafic des êtres humains

Il est entendu sous le vocable « *migration irrégulière* » le franchissement des frontières extérieures de l'UE ou des frontières intérieures belges par une personne ne disposant pas des documents requis. Il est question de migration irrégulière lorsque la personne entre néanmoins sur le territoire belge ou y séjourne.

L'article 77bis de la loi sur les étrangers définit le trafic d'êtres humains. Cette notion fait appel aux services de passeurs lesquelles sont souvent impliqués dans des organisations criminelles structurées menant des activités criminelles diversifiées dont, et surtout sur le territoire local, la vente de produits stupéfiants.

Il est important de s'attaquer aux passeurs pour tenter de démanteler les réseaux. Cette approche doit se jumeler avec le phénomène des drogues en sachant qu'actuellement un nombre important des personnes en situation irrégulières sont en provenance du Maroc. Une articulation avec la police fédérale semble requise afin de réduire les diverses nuisances liées à ce contexte de vie.

3.10. Traités des êtres humains

La rue Marnix à Seraing a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Le règlement général de police a été adapté afin d'améliorer le contrôle de l'activité en général. Le déploiement installé avec les partenaires de la chaîne a permis de sensibiliser les travailleurs et travailleuses pour instaurer un climat de confiance mutuelle. Une majorité de ces derniers ont ainsi déclaré leurs activités. Les contrôles sont ainsi maintenant réalisés de manière prioritaire sur une finalité sociale et financière.

La police locale reste attentive pour travailler dans le sens énoncé par la circulaire Col 01/2015 mais également dans l'application de la directive du 23 décembre 2016 relative au signalement des victimes de la traite des êtres humains et la connaissance des indicateurs.

3.11. Piratage, sabotage informatique, fraude informatique et escroquerie sur internet.

Outre cette criminalité informatique énoncée dans le titre, il reste probable que les TIC (technologies de l'information et de la communication) soient utilisées pour commettre des infractions de droits communs.

La police locale de SeNe reste le premier point de contact pour les citoyens. En regard de ce rôle, il est important de pouvoir installer les justes premières mesures mais également d'initier les premières enquêtes. A cette fin, un LCCU est installé afin de disposer d'une juste capacité mais également d'une expertise adéquate pour mener à bien voire de manière plus efficace les premiers actes attendus en termes de service au citoyen et d'enquête policière.

4. Les phénomènes horizontaux

Les phénomènes horizontaux nécessitent une approche plus spécifique. Dans la mesure où ils se manifestent dans le cadre d'autres phénomènes, ils bénéficient toutefois de points communs.

- **La fraude à l'identité**

Cette fraude est souvent liée avec ou sans l'aide d'un vrai ou d'un faux document d'identité, de voyage ou d'état civil. La police locale de SeNe organise un travail de fond dans le domaine en partenariat avec des partenaires de la chaîne judiciaire mais également avec les autorités administratives locales.

- **Le blanchiment et le recel**

La police locale de SeNe reste sensible à cette matière laquelle se trouve généralement liée à diverses activités criminelles dont celles des drogues.

- **La corruption**

La police locale de SeNe contribue aux mesures décidées par les autorités belges en vue de poursuivre la mise en œuvre des recommandations du GRECO (Groupes d'États contre la corruption) sur la prévention de la corruption et de la promotion de l'intégrité au sein de l'institution.

- **Le trafic d'arme à feu**

La police locale de SeNe contribue à la politique de recherche en matière de détention d'armes à feu illégales en réalisant différents contrôles ponctuels et structurels.

CHAPITRE 2 : Ressources et conditions

L'exécution du Plan National de Sécurité sera une réussite si tous les acteurs qui la composent continuent de professionnaliser le fonctionnement interne. Il y a également lieu de pouvoir compter sur des moyens suffisants et surtout adéquats.

Il conviendra de miser sur la digitalisation et l'innovation. La gestion de l'espace public se modernise étant donné le recours à des technologies nouvelles voire à l'intelligence artificielle. L'attractivité de la police locale doit être renforcée. Afin de pouvoir revêtir l'image d'une organisation attrayante, le respect de la police reste essentiel. La diversité et l'intégrité seront mises en exergue, de même que des bâtiments modernisés sur base d'un principe de la durabilité.

La police locale de SeNe poursuivra sa culture active liée au bien-être sur les lieux du travail.

La réforme du recrutement réclame une nouvelle implication au sein de la police locale de SeNe avec un nouvel investissement. Une orientation stratégique doit-être installée en raison de la défection de candidat pour l'emploi d'inspecteur de quartier. Cette fonction est de moins en moins attractive tant auprès des nouveaux fonctionnaires de police que de ceux déjà en place.

1. La police locale de SeNe : une police moderne, mobile, guidée par l'information

Être plus ciblée, plus efficace, plus rapide dans le travail digital et s'inscrire dans cette voie : telle est l'ambition de l'organisation policière. Dans ce cadre, il y a lieu de :

Stimuler l'innovation

La révolution technologique, qui va de pair avec une croissance exponentielle de l'automatisation, de la digitalisation et de l'innovation, modifie le comportement de notre société en profondeur. Ces évolutions ne s'arrêtent pas aux applications technologiques mais se traduisent également par un changement difficilement prévisible des comportements. En outre, le nombre de questionnements éthiques augmente également. Il nous faut maintenir un équilibre entre la sauvegarde des droits fondamentaux, tels que le respect de la vie privée, et la nécessité de garantir une société sûre.

Devant ce contexte, la police locale de SeNe se doit d'être plus flexible et de miser activement sur l'innovation et sur une utilisation intelligente et réfléchie des nouvelles technologies.

Le développement de projets innovants se heurte souvent à la législation existante, qui n'est parfois pas adaptée à de nouvelles applications. Ce même frein se retrouve au sein de la police fédérale. Pour pouvoir innover efficacement, il est nécessaire de disposer d'un cadre légal, même durant une phase de test, pour ainsi être mise en œuvre à simple titre expérimental.

Il est important d'installer cette culture d'organisation innovante afin que chaque collaborateur se sente impliqué pour ensuite prendre conscience des avantages et autres intérêts à admettre l'innovation pour ensuite avoir le cœur à utiliser ces nouveaux outils.

Transformation digitale

La transformation digitale est aujourd'hui devenue un élément vital pour obtenir une qualité dans le travail. La police locale de SeNe est tenue de s'inscrire dans le développement décidé pour la police intégrée et indirectement est totalement dépendante de cette structuration imposée par un autre niveau de gestion.

2. La police locale de SeNe est un employeur attractif et investit dans le capital humain

La police locale de SeNe a pour volonté de :

- **Se positionner** en qualité d'employeur attractif ;
- **Réaliser une gestion HRM professionnelle** tant dans les domaines de la planification du travail, des engagements de collaborateurs, du développement et de l'accompagnement des carrières, des évaluations et des rémunérations.

Recrutement et sélection

Depuis 2021, la procédure de sélection est réformée pour l'ensemble de la police intégrée et chaque police locale a cette possibilité d'organiser elle-même ses propres sélections de manière limitée puisqu'il n'est pas permis d'organiser de nouvelles et/ou d'autres épreuves.

En effet, à la seule issue de la procédure de sélection générique, le candidat peut postuler pour une fonction au sein de la police locale. Il sera vu par une commission de sélection pour ensuite accéder à l'académie de police.

Formation et entraînement

La police locale de SeNe rédige un plan annuel de formation. Cette approche est liée avec le cycle de l'évaluation afin de permettre à chaque collaborateur d'être impliqué dans un processus d'évolution permanente.

Chaque collaborateur doit pouvoir suivre des formations liées avec son travail quotidien voire certaines tâches spécifiques qu'il est amené à réaliser.

3. La police locale de SeNe travaille dans un environnement sûr, divers et intègre

La police locale de SeNe est attentive à la sécurité et à la santé de chacun de ses collaborateurs et adopte une culture d'organisation axée sur l'humain.

Bien-être

La police locale de SeNe tend vers une culture active du bien-être au travail.

L'aspect bien-être au travail intègre les aspects de la sécurité au travail, de la visite auprès du médecin du travail, de l'analyse des risques psychosociaux, de l'ergonomie et d'un environnement agréable. Une culture active dépasse le seul fait d'identifier et d'éviter les risques liés au travail. Le bien-être fait partie intégrante de la gestion quotidienne. Cette culture repose sur le comportement de chacun, dans le respect des particularités et des opinions individuelles. Dans ce contexte, la prise en compte de la santé de chaque collaborateur est nécessaire tout comme le fait de pouvoir garantir un équilibre entre le travail et la vie privée.

Diversité

La police locale de SeNe veille à ne pas installer de climat et/ou d'attitude discriminatoire. Il est prôné une gestion inclusive du personnel pour refléter la société qu'elle est conduite à servir. Tout au long de l'année, il doit-être veillé à garantir ce principe. La police locale de SeNe a pour volonté de contribuer de manière active au plan national contre le racisme.

Intégrité et transparence

L'intégrité et la transparence sont des valeurs de base dans le travail quotidien. Chaque citoyen est en droit de s'attendre à recevoir un service marqué par les qualités de l'honnêteté et de la probité. L'intégrité et la transparence sont des valeurs essentielles pour la police locale de SeNe afin d'en retirer la légitimité de leurs actions. Elle sont également indispensables pour gagner la confiance de la population et améliorer sa crédibilité. L'objectif est d'obtenir un service qui se distingue par son esprit de service et son comportement intègre.

Une amélioration constante devra animé chaque collaborateur lors des exercices de la maîtrise de la violence. De la sorte, chaque collaborateur sera en mesure de mieux détecter, d'affronter et gérer du mieux possible des situations dangereuses ou potentiellement dangereuses.

La police locale de SeNe doit travailler au développement d'un cadre d'intervention visant à améliorer le « contrôle professionnel ». L'objectif est de s'assurer du respect des directives lors de l'exercice quotidien de la profession mais aussi de soutenir le développement de pratiques professionnelles éthiques.

Un système de « screening » des collaborateurs sera développé. Cette analyse sera développée lors de chaque recrutement. La ligne hiérarchique sera impliquée dans ce travail lequel trouvera une forme de prolongement dans l'application de la circulaire ministérielle dénommée « CP3 ».

La vision consiste à développer une culture organisationnelle transparente et éthique dans laquelle tous les collaborateurs seront impliqués et ainsi de contribuer à la transition d'une responsabilité individuelle passive à une responsabilité individuelle active. A cette fin, chaque collaborateur de la ligne hiérarchique doit apprendre à développer un « leadership éthique » caractérisé par un comportement exemplaire accompagné d'une discussion assertive.

Violence envers les collaborateurs

Au sein de la police locale de SeNe, il est installé une procédure visant à prendre en charge le collaborateur victime d'un acte de violence. Dans ce contexte, les collaborateurs seront sensibilisés à cet intérêt de signaler de manière systématique et correctement tous les faits de violence à l'aide de l'application MiSi (Melding incidenten Signalement Incidents).

La protection efficace des collaborateurs, afin qu'ils puissent exercer de manière sécurisée leur travail, demeure un autre élément majeur. Une attention régulière est portée sur l'équipement de protection individuel mais également de l'évolution des technologies.

En cas d'incident, le prescrit de la circulaire Col 10/2017 sera respecté et il sera communiqué cette possibilité de recourir à l'assistance d'un avocat.

Infrastructures

Pour rester un employeur attractif, la police locale de SeNe doit pouvoir mettre à disposition des infrastructures adaptées au métier, sécurisées et agréables à vivre. Celles-ci doivent se trouver à la disposition de chaque collaborateur.

Le plan global de prévention ainsi que les plans annuels doivent être les guides pour organiser la gestion quotidienne.

CHAPITRE 3 : Mission – Vision – Valeurs

MISSION

- ❖ Approche policière intégrale et intégrée
- ❖ Maintien de la tranquillité publique
- ❖ Protection de la qualité de vie des personnes
- ❖ Recherche d'une amélioration continue dans la gestion de l'information

Assurant tant au niveau local que supra local des missions de police administrative et judiciaire lors de la gestion d'événements et de phénomènes, la police locale de Seraing-Neupré (PLSN) veille à répondre au mieux aux sensibilités zonales en matière de criminalité tout en répondant aux sollicitations d'appui fédérales dès que la capacité opérationnelle le permet.

Au regard du Community Policing, la police locale SeNe porte une attention particulière à l'orientation externe de ses services tout en axant son évolution vers le tissage du lien partenarial. En effet, les sentiments de compréhension, d'épanouissement dans son quartier et de sécurité souhaités par les citoyens sont vecteurs d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Pour ce faire, et en adéquation avec les sollicitations des autorités fédérales, des décisionnaires locaux, des groupements communautaires et des associations citoyennes, la police locale SeNe s'engage à poursuivre l'objectif de la recherche d'une qualité de vie optimale pour tous les citoyens présents sur son territoire. Tout en respectant les droits et les libertés individuelles, des actions seront réfléchies et menées sur le territoire afin de tranquilliser les citoyens sur toutes les formes de criminalités observées, en ce compris les infractions routières et la criminalité ICT.

Il est important que chaque membre du personnel intègre l'**article 3 alinéa 2 de la loi du 07 décembre 1998 (LPI)** lequel stipule :

« la police locale assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police, de même que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral ».

Il est également nécessaire de prendre en considération l'**article 142 de la LPI** lequel donne la compétence au Roi de déterminer les normes d'organisation et de fonctionnement des services de police. Cet article constitue la base légale de l'AR du 17 septembre 2001 portant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant un service minimum équivalent à la population. La circulaire PLP 10 commente cette approche.

Il sera mis en évidence ici certaines phrases de cette dernière circulaire :

« (...) A cet effet, les six (elles sont passées depuis à sept) fonctions énumérées dans l'AR doivent au moins être assurées à tous les citoyens sur tout le territoire (...) »

« (...) Il est en effet évident que la fonction intervention n'est exécutable que si le dispatching est organisé par la zone même, en collaboration avec d'autres zones ou encore au niveau provincial... »

« Un autre exemple concerne la capacité qui doit être prévue pour la formation continuée des fonctionnaires de police (...) »

Ces éléments de droit sont un guide de base sur la présente construction de la mission des services de la police locale de SeNe.

Comme décrit dans la loi sur la fonction de police, le principe de base doit être centré sur la recherche d'une amélioration constante et continue dans la qualité de la gestion de l'information mais également dans la poursuite d'une vision en adéquation avec le modèle défini dans les circulaires ministérielles intitulées « CP ». L'objectif final auquel chaque membre de la PLSN doit tendre est d'améliorer, par chacune de ses actions, le bien-être du citoyen.

Il sera important de s'attacher aux recommandations formulées par la circulaire ministérielle dénommée CP3. Ce système met en place différents indicateurs et permet ainsi de situer le corps de police mais aussi de le guider dans le processus d'installation et du suivi de l'évolution de la structure. Le travail individuel doit être orienté vers cette notion d'excellence dans la fonction de police. Il s'agit d'une ambition qui, nous l'espérons, sera à terme partagée par chacun !

La police locale SeNe, en tant que maillon fondamental de la chaîne de sécurité mise en place par l'approche policière intégrale et intégrée, collabore, sous la direction et la responsabilité de ses autorités à la sécurité et à la qualité de vie de la société dans laquelle elle s'inscrit.

Enfin, aucune structure ne peut s'articuler valablement sans détenir des éléments de « management ». Une attention particulière sera portée à la mise en place d'une stratégie de gestion au départ d'instruments permettant de quantifier le travail effectué, les besoins énoncés et les faits constatés. Cet état de fait quantitativement formulé permettra de justifier aux autorités mais également aux citoyens, selon le principe de transparence, la nécessité de donner les moyens utiles afin d'organiser un service de police efficace voire efficient.

VISION

« Une saine prévention pour une juste répression ! »

Un des fondements de nos Etats modernes réside dans le fait que les citoyens s'en remettent à l'autorité publique pour régler leurs différends ou obtenir réparation d'un préjudice. Il s'agit du principe énoncé par Jean-Jacques Rousseau dans le « contrat social » : les citoyens acceptent de déposer les armes et, en contrepartie, l'Etat crée des institutions policières et judiciaires chargées d'assurer leur sécurité.

La police consacre l'essentiel de son temps à des missions de service à la population. Selon le modèle de « police de proximité », cela devrait se traduire concrètement qu'outre ses missions traditionnelles de maintien de l'ordre, de sécurité routière, d'interventions, d'enquête, de travail de quartier, ses priorités vont aussi à l'accueil et à la prise en charge des victimes, à une approche préventive visant la résolution de problèmes sur base de partenariats diversifiés solides.

Dans ce cadre, ce travail policier journalier exige un investissement dans des choses modestes mais qui font le quotidien des citoyens. Cela passe sans doute par une certaine réorientation de la culture policière. Il n'est pas acceptable que celui qui se fait voler son vélo soit reçu comme un « malpropre » lorsqu'il vient déposer plainte à la police. Cette dernière est tenue de l'accueillir correctement et, au besoin, de lui expliquer que ses priorités actuelles ne lui permettent peut-être pas de consacrer toute son attention à la recherche du vélo disparu. Mais qu'en tous cas, il est important de déposer plainte parce qu'en recensant ce type de délit, il sera permis d'affiner les stratégies de prévention pour peut-être éviter d'autres vols. Le fonctionnaire de police disponible et à l'écoute précisera encore qu'il existe un système de marquage des vélos, ce qui lui permet, lorsqu'il retrouve une bicyclette de la restituer à son propriétaire légitime. Bref, elle peut faire bien plus que de pousser un soupir d'impuissance voire de se réfugier derrière un éventuel manque d'effectif. Dès l'instant où ces faits de vie considérés comme anodins sont maîtrisés, l'esprit policier est respecté et peut évoluer.

Le citoyen souhaite des policiers sûrs d'eux mais qui ne jouent pas au « Rambo » ; des policiers qui privilégient l'application non-violente de la loi en « éduquant » mais également si requis en « sanctionnant » ; qui s'adaptent à l'évolution culturelle de la population. Les policiers d'aujourd'hui se doivent d'être des acteurs dotés de bonnes compétences relationnelles (mi-médiateur et mi-contrôleur) à la recherche d'une certaine empathie, capables d'intervenir avec un mélange de souplesse et de fermeté pour désamorcer toute une série de tensions et de conflits potentiels.

Ces acteurs policiers doivent pouvoir établir et développer des partenariats ou encore le travail en réseau dans le respect des règles déontologiques propres à chaque secteur d'activité, en évitant toute confusion de rôle. Les travailleurs sociaux et éducateurs de rue remplissent, par exemple, une mission tout aussi essentielle en particulier vis-à-vis des publics les plus marginalisés. Leur statut et leur fonction doivent être clairement différenciés de ceux de la police, même s'il est évident qu'une concertation régulière s'impose.

Cette philosophie de travail orientée sur la proximité n'est pas du seul apanage de l'inspecteur de quartier. Chaque collaborateur se doit d'orienter sa stratégie de travail sur ce concept. Le travail de l'inspecteur de quartier doit évoluer vers une forme de travail spécialisé. L'inspecteur de quartier circulant pédestrement sur les rues est une image du passé. L'enquête liée au moniteur de la sécurité démontre que le citoyen souhaite bénéficier de la présence d'un policier pour résoudre les éventuels problèmes.

Enfin, il ne faut pas oublier que la sécurité totale est une illusion. Quels que soient les progrès qui seront accomplis, la vie en collectivité impliquera toujours un certain degré de risque. A côté de l'arsenal classique des mesures destinées à assurer la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques, tout ce qui contribue plus globalement à l'amélioration des conditions de vie, même si c'est à première vue assez éloigné des questions d'insécurité, devrait conduire, in fine, à réduire également le sentiment d'insécurité. C'est un travail de longue haleine mais aussi une conviction qui doit animer chaque collaborateur.

« Il nous paraît important d'inculquer une culture avant de parler de méthodes »

Depuis la fin des années 90, la Belgique s'est engagée sur la voie de la modernisation de la gestion de l'administration publique. Ce changement s'inscrit dans le courant européen visant à modifier les règles de fonctionnement du secteur public pour évoluer vers des modes de gestion plus modernes. Inspirée du secteur privé, cette « nouvelle » gestion publique cherche à transformer la conduite des services publics en l'orientant d'avantage vers la performance. Plus précisément, le but est de « *transformer la gestion publique afin de la réorienter sur l'atteinte de résultats, politiques et financiers, plutôt que sur la consommation des ressources, stratégie tournée vers les « inputs* » (Giauque, Resenterra, Siggen, cités par Visscher et Randour, 2014).

En d'autres termes, il est visé de mieux répondre aux besoins des parties prenantes des organisations publiques, tout en étant efficiente et efficace.

Un tel management n'est pas que fonctionnel ou structurel. Il est aussi et avant tout culturel. Il ne peut valablement se développer que s'il repose sur des valeurs d'ouverture, de confiance, de responsabilisation, de qualités, d'autonomie, d'optimisation, etc.

Mais le changement de culture ne se décrète pas. Il est une question de mentalité, de temps et d'intelligence. Il s'inscrit dans une démarche systémique dans laquelle le changement résulte de l'interaction d'une multitude de facteurs.

Parmi ceux-ci, la communication joue un rôle important. Elle est le levier qui permet d'abord de faire connaître et de comprendre les valeurs à l'ensemble des parties prenantes de l'organisation et ensuite de les convaincre d'y adhérer. A la fois complexe et multiforme, cette tâche peut prendre de nombreuses années, voire des décennies, tellement la résistance peut-être forte.

« Il nous paraît important d'insister sur la rigueur budgétaire »

- *Sensibiliser les membres des services à une approche de gestion en « bon père de famille »*

Chaque collaborateur doit être conscient que le service fonctionne à l'aide de l'argent remis par le système de la taxation. L'argent public ne tombe pas du ciel. Ce fait doit être remémoré et expliqué régulièrement pour engendrer un comportement responsable.

Une mission doit être remplie avec un objectif : prendre un véhicule de service pour patrouiller sans but équivaut à dépenser du carburant, du temps, inutilement donc à gaspiller de l'argent ; ouvrir une fenêtre sans fermer le radiateur engendre également une perte d'argent ; comptabiliser des heures supplémentaires pour arrondir une fin de mois reste un détournement de l'argent public ...

Ces différents actes irresponsables ont des répercussions sur le budget d'un service de police, engendrent un estompement inacceptable de la norme mais surtout réduisent la capacité d'actions du service policier envers les citoyens.

- *Encourager les idées de rationalisation des tâches*

Un service public doit assumer la mission assignée ! L'objectif n'est pas de rentabiliser l'action mais bien d'optimiser le service à rendre sur base des moyens mis à disposition. Une fois cette mission des services définie, la fonction et la tâche de chacun déterminée, il appartient à chaque collaborateur de penser la manière dont il va travailler. Cette réflexion est à partager au sein de chaque strate. Le fruit de cette discussion est à rapporter par chaque chef de section, chef de service et directeur de département lors des réunions de coordination. Il sera alors permis d'engager les dépenses requises pour que chacun puisse être en possession des justes outils et moyens pour assumer le service adéquat au citoyen.

- *Favoriser la concurrence pour toute acquisition*

Chaque service peut initier une démarche visant à améliorer la qualité du travail à rendre aux citoyens. Dans le cadre d'une activité, un outil est peut-être requis pour atteindre cet objectif! Il appartient à celui, ou celle, qui en prend conscience d'en discuter au sein du service. Le responsable appliquera une procédure déterminée afin d'objectiver la nécessité de la dépense. Pour chaque acquisition, l'article doit être soumis au principe de la concurrence. Une équipe spécialisée prendra le relais pour organiser la juste gestion administrative.

- *Motiver la fonction de contrôle*

Les critères déterminés doivent conduire vers une responsabilité individuelle. Toutefois, même si le libre arbitre est un vecteur de réussite, il est admis que l'individu doit être soumis à un contrôle. Cette notion signifie que chacun doit rendre des comptes sur son activité (transparence) et la manière dont il opère dans son champ de compétence. La sanction est présente pour remémorer à chacun son obligation d'œuvrer dans l'intérêt du service à rendre. Le contrôle a pour objectif d'éviter la sanction mais aussi d'encourager les actions positives conduites individuellement. La circulaire ministérielle dénommée « CP 3 » est un guide dans cette approche. Les représentants des différentes délégations syndicales sont également présents pour jouer ce rôle. Il est indispensable que chacun œuvre de manière loyale dans ce partenariat.

VALEURS

- ❖ **Code de déontologie – Valeurs police intégrée**
 - ❖ **Intégrité/Transparence**
 - ❖ **Loyauté/Esprit de service**
- ❖ **Discrétion/Respect du Secret Professionnel**
- ❖ **Volonté de motiver/Encourager/Apprécier un travail accompli**
 - ❖ **Bien être sur le lieu de travail**

L'éthique qui doit guider la conduite de tous les membres du service se fonde sur les valeurs organisationnelles que sont la recherche de l'excellence, l'importance du personnel, le respect des droits et libertés et le professionnalisme.

Il est permis de traduire les concepts de professionnalisme et d'éthique professionnelles en deux mots : la responsabilité sociale. Une personne socialement responsable s'assurera de sa compétence à prodiguer des services de qualité, préservera son indépendance de jugement, fera primer les intérêts des autres sur les siens et adhèrera à des principes moraux supérieurs. L'éthique deviendra ainsi partie intégrante de sa personnalité.

Chaque membre du corps de police doit se comporter de façon à ne pas discréditer ou compromettre l'image du service. Chacun doit afficher une conduite exemplaire, même lorsqu'il n'est pas en service, et maintenir une position de respect à l'intérieur de la communauté dans laquelle il vit et offre ses services. La ligne hiérarchique doit montrer l'exemple et adopter un comportement éthique dans la direction quotidienne de l'organisation, « le coaching et le management » des collaborateurs.

Tout un chacun doit vérifier, consciemment ou inconsciemment, si ce qu'il devrait faire est bien conforme à ses propres valeurs. Dans le meilleur des cas, la plupart des valeurs individuelles correspondent sensiblement aux valeurs que prône le code de déontologie. Nous souhaitons cependant insister en ce qui concerne le corps de police sur deux notions que sont la transparence et l'intégrité. La transparence vise le code d'instruction criminelle

(articles 28 et suivants) et la loi sur la fonction de police (article 44 et suivants). Ainsi dans l'exercice de leur mission, chaque membre du personnel justifiera de ses actions devant l'autorité compétente en regard de la mission exercée. Le système dénommé ISLP sera le support utilisé afin de garantir la « traçabilité » de la gestion de l'information.

L'intégrité vise les qualités de l'honnêteté et de la probité. Le comportement policier doit être, d'une part, cohérent avec la philosophie d'une fonction de police guidée par l'excellence et d'autre part dans l'esprit du code de déontologie puisque la police a une fonction d'exemple. L'intégrité est essentielle pour les services de police qui en retirent la légitimité de leurs actions. Elle est également indispensable pour gagner la confiance de la population et améliorer sa crédibilité. L'objectif est d'obtenir un service qui se distingue par son esprit de service et son comportement intègre.

CHAPITRE 4 : Politique de Communication

1. Introduction

La politique de communication instaurée au sein de la police locale de SeNe a pour volonté d'installer les grandes orientations et les responsabilités en matière de communication dans le but de promouvoir une culture de communication, d'optimiser la contribution de l'ensemble des ressources en communication et d'harmoniser les activités de communication avec les priorités installées dans le présent plan zonal.

Le cadre de gestion en matière de communication opérationnalise cette politique en précisant les principes directeurs des différentes fonctions communicationnelles.

La mise à jour de la politique de communication sera effectuée au besoin en fonction de l'évolution de la situation de la police locale de SeNe.

2. Fondements de la politique de communication

Il est essentiel que l'ensemble des collaborateurs de la police locale de SeNe reconnaisse l'importance de la fonction de communication. Pour ce faire, cette politique de communication s'appuiera sur certains fondements reconnus au sein de l'institution :

- La mission de la police locale ;
- Les valeurs annoncées ;
- Les objectifs.

3. Les valeurs

En plus de s'inscrire en relation avec le code de déontologie, la politique de communication prend ses assises sur les valeurs suivantes :

- Intégrité/Transparence
- Loyauté/Esprit de service
- Discrétion/Respect du secret professionnel
- Volonté de motiver/Encourager/Apprécier un travail accompli
- Bien-être sur les lieux du travail

4. Objectifs

La présente politique vise à :

- **Etablir l'importance de la fonction stratégique des communications** au sein de la police locale de SeNe mais également envers les autorités, les partenaires et les citoyens ;
- **Favoriser l'intégration du volet communicationnel** dans les processus décisionnels ;
- **Définir le rôle des différents acteurs ;**
- **Préciser les services offerts en matière de communication ;**
- **Mettre en place des mécanismes nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités de la communication externes et internes efficaces.**

Plus particulièrement, la politique doit réaliser les objectifs suivants :

1. Adhésion

Favoriser la compréhension des collaborateurs envers leur environnement professionnel ;

2. Cohésion

- a. Améliorer la qualité des échanges en matière d'information entre les différents départements ;
- b. Sensibiliser tous les collaborateurs au fait que la communication nécessite une collaboration au sein de chaque service, section au sein de la police locale SeNe ;
- c. Appliquer de manière systématique les processus de validation et d'approbation.

3. Harmonisation

- a. Assurer la qualité de l'image et la cohérence du message ;
- b. Coordonner les actions de communication entre les autorités, la police locale de SeNe, les partenaires et les citoyens ;
- c. Harmoniser les pratiques de communication au sein de la police locale de SeNe en assurant une adaptation cohérente des messages ;
- d. Assurer le respect des normes en matière de communication.

4. Efficacité

- a. Optimiser l'efficacité des ressources utilisées ;
- b. Etablir un partage clair des responsabilités entre les départements ;
- c. Permettre, en étant proactif, d'occuper d'avantage d'espace médiatique, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif ;
- d. Maintenir un mécanisme de rétroaction efficient en vue de répondre rapidement à des problèmes particuliers.